

# S'APPROVISIONNER EN PAILLE



## UN PROJET EN PAILLE ? IL EXISTE DEUX FAÇONS DE S'APPROVISIONNER :



### OPTION 1 : DÉLÉGUER L'APPROVISIONNEMENT

#### CELA VOUS PERMET DE :

Regrouper fourniture et mise en œuvre dans un lot unique afin de :

- Externaliser la procédure,
- Profiter de l'expertise d'une entreprise (notamment pré-fabrication hors-site),
- Séparer les responsabilités entre Maîtrise d'Ouvrage et Maîtrise d'Œuvre.

#### QUI SOLLICITER ?

L'entreprise de mise en œuvre (charpentier, constructeur, etc.).

Dans le cas de bottes de paille, elle est en charge du respect du « Cahier des charges - Fourniture de bottes de paille pour isolation ».

OU



### OPTION 2 : GÉRER L'APPROVISIONNEMENT

*Un accompagnement de votre projet est possible.\**

#### CELA VOUS PERMET DE :

Séparer le marché en 2 lots (lot fourniture et lot mise en œuvre) afin de :

- Valoriser les circuits courts,
- Valoriser une ressource locale,
- Choisir votre fournisseur et le format de produit adapté à votre projet.

#### QUI SOLLICITER ?

Un des trois fournisseurs suivants :

Dans ce cas, le-la Maître d'Ouvrage (MOa) est responsable de faire respecter le cahier des charges et de sélectionner le fournisseur\*\*.



Agriculteur·ice\*\*\*



Fabricant·e de produits paille  
spécialisés bâtiment



Négociant·e en paille et fourrage,  
distributeur·ice local·e, etc.\*\*\*



**Les pages suivantes 2 et 3 traitent uniquement l'approvisionnement auprès d'un·e agriculteur·ice.**

\*Pour vous épauler, référez-vous à l'annuaire du RFCP les « AMO fourniture de paille » ou à la structure partenaire du RFCP de votre région.

\*\*En marché public, la mise en concurrence par un Appel d'Offres n'est obligatoire qu'à partir de 40 000 € HT. Il est ainsi possible de mettre en place un marché d'approvisionnement « sans publicité ni mise en concurrence » bien en amont du marché de travaux.

\*\*\*L'entreprise de mise en œuvre peut refuser les bottes de paille si elles ne respectent pas le cahier des charges. Il est recommandé d'intégrer au DCE un bordereau de contrôle de la qualité des bottes.



# S'APPROVISIONNER EN BOTTES DE PAILLE AGRICOLES

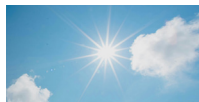
Si vous choisissez l'approvisionnement chez un·e agriculteur·ice, voici les étapes à suivre :

1

## PRENDRE EN COMPTE LA SAISONNALITÉ

La paille se récolte l'été (sauf paille de riz en automne).

**Attention à bien anticiper votre demande.**



© Unsplash

2

## IDENTIFIER UN FOURNISSEUR

**Principales sources d'informations :**

- **Annuaire du RFCP** : scannez le **QR Code** ou via [go.rfcp.fr/annuaire](http://go.rfcp.fr/annuaire)  
Le RFCP n'est pas garant des acteurs référencés sur son site.
- **Petites annonces sur Internet** (exemple Leboncoin, Agriaffaires, etc.)
- **Mairies, coopératives agricoles, etc.**
- **Annuaire des acteurs de l'éco-construction.**



Vérifier que les bottes sont conformes au cahier des charges, si besoin demander au fournisseur d'en produire selon les exigences du projet.



Si les bottes sont conformes, passer à l'étape :  
« **CONTRACTUALISER** » ou « **GÉRER LE TRANSPORT** ».



© Unsplash

3

## S'ASSURER QUE LE FOURNISSEUR :

- Dispose de la quantité de paille nécessaire.
- Possède une presse adaptée.
- Connaisse le « **Cahier des charges - Fourniture de bottes de paille pour isolation** » :  
Disponible en scannant le **QR Code** ou via [go.rfcp.fr/fourniture-bottes](http://go.rfcp.fr/fourniture-bottes)  
N'hésitez pas à le transmettre aux agriculteurs.



### FORMATS DE BOTTES DE PAILLE

- Longueur théorique réglable (variation parfois importante d'une botte à l'autre).
- Section non modifiable, dépendante du modèle de presse (en général 36 x 46 cm).
- Il est impératif de faire coïncider les dimensions des ossatures et des bottes.



Vérifier auprès des entreprises de mise en œuvre pressenties qu'elles acceptent le format de bottes de paille disponible.



© Unsplash

4

## CONTRACTUALISER

**Mentions recommandées :**

- Conditions de paiement (acompte, solde).
- Date maximum d'enlèvement.
- Prix de stockage.
- Modalité et prix de transport.
- Masse volumique moyenne.
- Taux d'humidité maximum.



Comme pour tout autre matériau, l'usage de bottes de paille est sous la responsabilité du constructeur\*.



Prendre en compte au moins 5% de chutes à la mise en œuvre (découpes, compression, etc.).



Si les bottes sont déjà stockées, passer à l'étape :  
« **GÉRER LE TRANSPORT** ».



5

## ACCOMPAGNER L'AGRICULTEUR·ICE POUR UNE PREMIÈRE FOURNITURE DE PAILLE

S'appuyer sur les compétences d'une personne formée Pro-Paille, présente le jour du pressage qui :

- S'assure que les bottes sont conformes au cahier des charges et aux besoins du client.
- Rédige un compte-rendu, renseigne la fiche d'auto-contrôle. Téléchargez-la en scannant le **QR code** ou via [go.rfcp.fr/Fiche-Auto-Controle-MOA](http://go.rfcp.fr/Fiche-Auto-Controle-MOA)
- L'intègre au DCE (Dossier de consultation des entreprises) ou communique ces documents à l'entreprise de mise en œuvre.



© Céline Bohers

6

## GÉRER LE RAMASSAGE DES BOTTES

En général, L'agriculteur·ice assure le ramassage.  
Sinon, les deux parties en fixent les conditions.



© Céline Bohers

7

## GÉRER LE STOCKAGE

- Planifier le chantier afin d'éviter d'immobiliser trop longtemps les surfaces de stockage.
- Suivre les conseils du « Cahier des charges - Fourniture de bottes de paille pour isolation ».
- Définir le lieu de stockage (généralement réalisé chez l'agriculteur) et vérifier la disponibilité de la paille en cas de retard de chantier.
- Demander à l'agriculteur·ice de contrôler régulièrement la bonne conservation des bottes.
- Accédez au bordereau de contrôle de stockage en scannant le **QR code** ou via [go.rfcp.fr/bordereau-stockage](http://go.rfcp.fr/bordereau-stockage)



© Céline Bohers

8

## GÉRER LE TRANSPORT

**Le transport est assuré selon les cas par :**

- L'agriculteur·ice
- Un transporteur spécialisé
- Vos propres moyens



La paille doit être protégée des intempéries durant toutes les étapes : chargement, transport, déchargement.



Chargement et déchargement ne sont pas systématiquement assurés par le transporteur.



Vérifier la disponibilité de l'agriculteur·ice (qui assure le chargement).



© Les Grands Moyens Construction

9

## OPTIMISER LA LOGISTIQUE DE CHANTIER

**Assurez :**

- Un déchargement et un stockage soigné afin de ne pas déformer les bottes et de les préserver de l'humidité.
- Des livraisons synchronisées avec les besoins du chantier.
- La réception contractuelle du matériau (contrôle qualité)\*.



S'assurer de l'accessibilité du chantier pour le transporteur.

Un déchargement trop long implique des surcoûts, prévoir les moyens adaptés.



© Galle Architectes

# CONTACTS

## INTERLOCUTEURS RÉGIONAUX

### • AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

**Oïkos**

info@oikos-ecoconstruction.com

### • BOURGOGNE FRANCHE COMTÉ

**Cluster Robin-s**

contact@cluster-robins.fr

### • BRETAGNE & PAYS DE LA LOIRE

**Collectif Paille Armoricaïn (CPA)**

collectifpaillearmoricaïn@gmail.com

### • CENTRE-VAL DE LOIRE

**Envirobot Centre**

contact@envirobotcentre.com

### • GRAND EST

**Filière Paille Grand Est**

contact@filierepaillegrandest.fr

### • HAUTS-DE-FRANCE

**Collectif Paille Hauts-de-France**

collectifpaillehdf@gmail.com

### • ÎLE-DE-FRANCE

**Collect'IF Paille**

iledefrance@rfcp.fr

### • NORMANDIE

**Arpe Normandie**

contact@arpenormandie.org

### • NOUVELLE-AQUITAINE

**Résonance Paille**

contact@resonance-paille.fr

## INTERLOCUTEURS NATIONAUX

### • RFCP

contact@rfcp.fr

### • POUR LES QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'APPROVISIONNEMENT EN PAILLE :

ressources@rfcp.fr



[www.rfcp.fr](http://www.rfcp.fr)



RFCP - Réseau Français  
de la Construction Paille



[rfcp\\_batiment\\_paille](https://www.instagram.com/rfcp_batiment_paille)



[@laconstructionpaille](https://www.youtube.com/@laconstructionpaille)

RFCP | 11 rue Albert Marc, 34500 BÉZIERES

Ce projet a été financé par l'État dans le cadre de France 2030 opéré par l'ADEME.

